

# ASSOCIATION AMICALE DES PECHEURS A LA LIGNE DE NOGENT-SUR-SEINE (AUBE)

---

A.A.P.P.M.A Agrée

FONDEE LE 17 MARS 1901

## INTERDICTION TEMPORAIRE DE PÊCHE Référence ITP1/2020

**Secteur concerné** : ensemble du domaine privé.

**Période** : à partir du 18/03/2020 pour une période indéterminée.

**Motif** : Coronavirus / COVID-19.

Suite à la publication du **Décret n°2020-260 du 16 mars 2020** portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, il été décidé de la fermeture de **l'ensemble des lots du domaine privé** à la pêche de jours comme de nuit à compter du 18/03/2020 jusqu'à ce que le décret nommé précédemment ne soit plus en vigueur.

### **Sanctions:**

- Non-respect du règlement intérieur : amende de 50 €.
- Si récidive annulation du droit de pêche pour l'année en cours avec notification à la sous-préfecture.

Le 18/03/2020 à Nogent-sur-Seine

Le président  
Arnaud GAUDIER

